YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2007 / 63

OBJET : Convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux – conclue avec Monsieur Noël NEZOT.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle une exposition de peintures en collaboration avec Monsieur Noël NEZOT, artiste-peintre, domicilié à « La Lézardière », Chemin de Hauteville – 84100 UCHAUX.

DECIDE

DE signer une convention d'occupation de la salle André Malraux du mercredi 7 mars 2007 au lundi 2 avril 2007 avec Monsieur Noël NEZOT, susvisé,

DIT que cette occupation se fera à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 19 février 2007,

MAIRIE D'YERRES

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération